L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 25 AOUT 1888.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 25 août
LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 1er sept
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 8 septembre

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (Vin compris) .... $80 et $100
Deuxième classe $60

Billets aller et retour à prix réduits.

Entrepont $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART, Agt., 61 rue Carondelet.

Compagnie Générale Transatlantique.

New-York à Londres, via Havre, Southampton, ou via Havre, Dieppe, New Haven—
1re classe, $86.00, $106.00, $126.00.
2e classe, $64.50.

New York à Londres, via Havre, Paris, Calais ou Boulogne et Douvre—
1re classe, $141.00, $121.00, $101.00.
2e classe, $81.00.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 29 août, à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.

Le steamer
LOUISIANA, Capt. Gager.
... à son quai au pied de la rue Toulouse

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Prix — Cabine $40
Entrepont 20

... prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.

Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO., Rue Carondelet No 41

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.

Le Steamer New Camelia.

A partir du 8 mai 1888, quittera Milnebourg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain, du dépôt Pontchartrain au pied des Champs Elysées comme suit:

Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville.

Tous les jours, exceptés les Dimanches et les Mercredis à 4 P. M.

DE RETOUR.

Le bateau quittera Madisonville tous les jours à 5 00 A. M.

Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.

EXCURSIONS.

Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Old Landing.

Les DIMANCHES et MERCREDIS à 8 A. M.
Les DIMANCHES et MERCREDIS à 6 P. M.
Prix, aller et retour .... 50 cents
Prix ... excursion aller et retour à tous les points sur la rivière 50 cents extra.

... tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue ...

Le fret de livrés à Covington et Old Landing les dimanches et mercredis.

W. G. COYLE, Agent
No 47 rue Carondelet

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS AND TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE

Arrivée.	Départ.
No 1 Fast mail 9 00 ... M	No 2 Fast mail 9 00 PM
No 3 Express 6 25 P M	No 4 Express 8 00 AM
No 5 Baton Rouge accommodation 10 00 A. M.	No 6 Baton Rouge accommodation 3 45 P. M

Les trains Nos 1 ... Pullman entre la Nlle-Orléans et Vicksburg, Memphis et Louisville.

Les passagers peuvent rester dans les chars dortoirs de Vicksburg jusqu'au matin.

Des correspondances de trains se font à Harriston ... Natchez, N. J. et C. et Copper's Well, à Vicksburg avec ... & P. et V. et M. R. R. à Memphis avec ... Route pour Kansas City et le West et N. M. & M. V. RR. pour Est ... divergentes.

Ligne courte pour Hot Springs.

JOHN BRADLEY, Agent Général.
E. W. HOW ... G. F & P. A.
R. ... REYNOLDS, Agent Commercial.

Route du sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ps Co.

Départ de la N. Orléans	Arrivée à la N. Orléans
Pacific Express daily .... 7 15 am	Atlantic Express, daily .... 8.10 pm
San Antonio Express, daily 7 20 pm	New Orleans Express, daily 8:05 am

Chars ... entre New Orleans et San Francisco par Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1an

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes.

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884 ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes et ne s'étant pas conformées aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 203 rue Canal.

BASILE BARES.

FACTEUR DE PIANOS
34 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.
—CHEZ—

FRANTZ & OPITZ,

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.

Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits tous genres faits sur commande.

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES HIBERNIA

Pour l'année expirant le 31 décembre 1887.

Primes reçues			
Sur risques de feu	$268,519 46		
Sur risques de rivières	5,999 19		
Sur risques maritimes	6,910 08	$281,428 73	
A ajouter; Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1886.		66,610 70	
Total des primes			$348,039 43
A ajouter Revenu de l'intérêt des loyers, etc.			34,069 77
Total du revenu pendant l'année			$382,109 20
Déductions et dépenses:			
Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1887			$93,575 92
Primes remboursées et cancellations			58,466 53
Réassurances			15,053 25
Courtage et commissions			3,132 92
Payé sur pertes encourues en 1887	$128,074 23		
Payé sur risques de rivières encourus en 1887	13,049 83		
Payé sur risques maritimes encourus en 1887	158 91		
Total payé sur pertes encourues en 1887		$136,282 63	
Payé, licences et taxes d'Etat et de ville, et ainsi que dépenses des agences hors de la Louisiane		11,778 78	
Payé taxes d'Etat et de ville en Louisiane		7,546 16	
Payé au Board of Underwriters, aux machines Babcock et à l'Insurance Patrol		1,553 87	
Dépenses de bureau local et compte de fournitures de bureau		2,974 32	
Compte des salaires du bureau local		10,500 00	
Destructions et dépenses applicables en 1887		$40,803 78	
Réservé pour pertes non payées et non ajustées de 1887		20,453 77	
Payé en 1887 sur pertes encourues les années précédentes en sus du montant réservé dans ce but le 31 décembre 1886		18,951 83	
Total des dépenses et déductions			380,269 38
Balance nette			$ 1,839 82
Payé en 1887 sur pertes des précédentes années en sus du montant réservé dans ce but, comme ci-dessus		$18,951 83	
Réservé pour risques non terminés	$93,575 92		
Moins le montant réservé le 31 décembre 1886	66,610 70		
Ajouté de la réserve, affaires de 1887		26,965 22	
Total sur les profits de 1887			45,917 05
Excédent net sur les affaires de 1887			$47,756 87

Ce qui précède est un exposé exact et correct puisé dans les livres de la Compagnie.

J. J. FITZPATRICK, Secrétaire. E. GAUCHE, Vice-président.

Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14e jour de janvier 1888.

JAMES J. WOULFE, Notaire.

ACTIF.

Argent en main et en banques	$ 17,659 38
Propriétés foncières possédées par la Compagnie	144,800 00
Bons de la Louisiane, 4 pour cent, $142,500 00	131,000 00
Bons Crossman de la Nlle-Orléans, ex. $25,000 00	28,009 00
Prêts garantis par hypothèques ou nantissement	90,100 16
Primes en voie de collection et dans les mains des agents généraux pour transmission	68,437 80
Billets à ordre pour primes, non dûs	1,824 97
Dû par d'autres compagnies, réassurances sur pertes payées	1,925 00
Dû sur jugements garantis par bon	32,728 97
Loyers échus pour collection	552 00
Une action du capital du N. O. Produce Exchange	135 00
Dépôt entre les mains de la N. O. Fire Underwriters' Association	150 00
	$517,402 28

PASSIF.

Capital	$ 400,000 00
Réservé pour risques non terminés	93,575 92
Réservé pour pertes non ajustées, et pertes ajustées et non dues	20,453 77
Réservé pour dividendes non payés	1,034 00
Surplus net	2,344 59
	$517,408 28

A une élection de directeurs devant exercer leurs fonctions en 1888, tenue au bureau de la Compagnie lundi 2 janvier 1888, les personnes suivantes ont été désignées:

JOHN H. HANNA, GEO. McCLOSKEY, RICHARD HERRICK, THOS. McDERMOTT, JOHN T. GIBBONS, WM HART, JOHN McGINTY, SAMUEL R. CAREY, THOS. SMITH, JOHN HENDERSON Jr., AMEDEE COUTURIE, EDW. IRWIN, EMILE GAUCHE.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue au Bureau de la Compagnie le 9 janvier 1888, ont été réélus à l'unanimité M. THOMAS SMITH président, M. EMILE GAUCHE, vice président, M. J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.

J. J. FITZPATRICK, Secrétaire
14 jan—1m

Compagnie d'Assurances du Sud.

(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

Cinquième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1887:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie		$357,297 54
Sur les risques de rivière		7,534 82
Sur les risques de mer		7,718 19
		$372,550 55
A ajouter: Primes non acquises de 1886		70,842 00
Total des primes		$443 392 55
A ajouter: Intérêt et profits et perte		30,850 74
Revenu total		$474 243 29
A déduire: Pertes payées—		
Sur les risques d'incendie	$164,318 32	
Sur les risques de rivières	5,814 40	
Sur les risques maritimes	1,457 30	
	$171,590 02	
Primes remboursées, cancellations et commissions	94,685 28	
Réassurances	30,215 56	
Taxes et licences	4 434 19	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of Underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc	34,067 11	
Total des dépenses		$334,972 09
Surplus		$139,271 20

ACTIF—VALEURS SELON LE COURS DU MARCHÉ.

Argent comptant	$ 69,873 17
$25,000 bons 4 pour cent des Etats Unis, avec coupons	31,468 75
$119,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Crossman)	130,900 00
$90 200 bons à prime de la ville de la Nlle Orléans inclus primes tirées	105,864 00
$25,000 bons 4 pour cent de la Louisiane	22,500 00
Prêts sur demande (garantis par valeurs collatérales)	30,629 98
1 action N. O. Produce Exchange	135 00
1 action N. O. Sugar Exchange	75 00
Un bon du st Bernard Steam Engine Fire Co.	50 00
25 actions N. O. Warehouse Co.	525 00
Primes en cours de collection	45 513 24
Meubles, accessoires, coffres fort, etc	2,000 00
Dépôt avec le Board des Underwriters	150 00
	$439,684 14

PASSIF.

Capital actions payé	$300,000 00
Fonds de réserve	9,714 86
Dividendes non payés	1,189 06
Réservé pour risques non expirés	83,897 75
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	21,000 00
Comptes divers non payés de décembre 1887	1,509 02
Balance (exclusivement du dividende de juillet 1887)	12,373 45
	$439,684 14

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 11 janvier 1888.

M. T. DUCROS, Notaire. 138 rue Gravier

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 10 courant, il a été unanimement résolu de payer aux actionnaires, SUR DEMANDE l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire

Nlle Orléans, 11 janvier 1888.
12 jan—

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureaux: No 33 rue du Camp.

TREIZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte cette Compagnie établit comme suit l'état de situation de ses affaires pendant l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes sur les risques d'incendie		$ 87,714 05
risques de rivières		728 45
risques maritimes		855 20
		$89,297 70
A ajouter primes non acquises pendant 1886	$22,950 82	
A ajouter sauvetage et profits et perte	11 195 76	34,116 58
		$123,444 28
A déduire:		
Pertes d'incendie	$40,476 72	
Pertes de rivières	179 40	
Pertes maritimes	461 50	
Commissions	4 213 40	
Réassurances	8 085 93	
Primes remboursées	6,448 57	
Dépenses, taxes, loyer, Babcock, etc. moins escompte et intérêt	17,277 67	77,143 49
		$46,300 79
Réservé pour pertes non ajustées		$3 781 81
Intérêt déclaré le 1er juillet 1887		7,347 07
Intérêt et dividendes déclarés ce jour		14 703 47
Réservé pour primes non acquises pendant 1887		20,468 44
		$46,300 79

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital et billets d'actions	$4,161 26
Prêts sur nantissements et sur hypothèque	148,905 79
Billets à ordre	4 677 98
Propriétés foncières	15 000 00
Argent en banque et en main	74,930 71
Primes en voie de collection	42,987 93
Meubles de bureau et installations	4,448 55
	$295,112 22

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réservé pour pertes non ajustées	3,781 81
Intérêt et dividendes	28,910 48
Réservé pour primes non acquises, fonds de réserve et excédant	112,419 93
	$295 112 22

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers.

I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 18e jour de janvier 1888.

W. O. HART Notaire.

Nouvelle Orléans, 18 janvier 1887.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été décidé de payer l'intérêt et les dividendes suivants sur demande:

DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

JACOB ALEXANDER, JNO. EVERETT, LEON BERTOLI, C. TAYLOR GAUCHE, H. H. BIERHORST, CHAS HEMARD, PETER BLAISE, A. H. ISAACSON, H. ELLERMAN, I. N. MARKS, JNO. FITZPATRICK, A. A. MAGINNIS, WASH. MARKS, T. PRUDHOMME, JACOB SCHOEN, A. H. SIEWARD, OTTO THOMAN, GEO ZETZMANN.

24 janv—Mardi—1m

LE FRANCO-LOUISIANAIS, JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud Ouest des Etats Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lae. 1nov—

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMÉMENT au règlement de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1887:

Primes d'incendie	$252,568 66	
Primes maritimes	11,084 79	
Primes de rivières	5 485 26	$269,088 71
Primes acquises de 1886		75,785 78
Total des primes		$344,874 49
A déduire—		
Primes non terminées pour 1887	$57,567 11	
Primes remboursées	36,595 96	
Réassurances	6,419 13	$100,582 20
Primes nettes acquises		$244,292 29
A ajouter— Intérêt, loyers et sauvetage		20,112 52
Revenu net		$264,404 81
A déduire—		
Pertes par le feu	$212,092 65	
Pertes maritimes	9,207 62	
Pertes de rivières	6,945 85	
Pertes payées	$228,246 12	
Commissions	17,459 45	
Taxes et licences d'Etat, et de ville	8,308 30	
Donations charitables	848 85	
Frais de Cour et honoraires d'avocat	970 28	
Babcocks et corps de sauvetage	4,129 21	
Dépenses générales et salaires	36,714 54	
Profits et pertes	986 84	$297,663 60
Excédant des dépenses et pertes en sus du revenu		$33,258 79
A ajouter—		
Pertes ajustées	$46,442 73	
Pertes non ajustées	13,060 00	$59,502 73
Total des dépenses et pertes payées en sus du revenu		$ 92,761 52

La Compagnie a l'actif suivant, selon la valeur du marché le 31 décembre 1887:

Bons des Etats Unis 4 pour cent, bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, Consolidés de l'Etat de la Louisiane (4 pour cent) compagnie de pompe à vapeur de St Bernard, et bataillon d'artillerie de Washington	$314,716 15
Métairie Cemetery Association et Vallette Dry Dock Co, et N. O. Cotton Exchange	28,300 00
Argent dans les banques	16,300 96
Billets de première hypothèque, prêts sur demande, garantis par valeurs en nantissement, et billets pour primes	67,953 66
Propriétés foncières, diverses et meubles de bureau	70,835 25
Primes en voie de collection	41,539 98
Compte de suspension et warrant d'Etat	572 82
Intérêt sur billets hypothécaires	5 517 05
	$445 735 87

PASSIF.

Créanciers divers et dividendes non réclamés	$ 3,167 43	
Pertes ajustées et non ajustées	59,502 73	$ 62,670 16
Surplus net en sus de ce qui regarde les porteurs de police		$383,065 71

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce 16me jour de janvier 1888.

[Signé] JAS FAHEY Notaire.

Nous soussignés formant le comité spécial chargé par le Conseil de Direction de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE ORLEANS, d'examiner et d'estimer l'actif de la dite compagnie, certifions par les présentes que, après une enquête scrupuleuse, nous considérons l'estimation de l'actif ci-dessus comme exacte et correcte.

A. SCHREIBER, H. LAROUSSINI, P. POUTZ, C. T. DUGAZON.

DIRECTEURS.

THEO BRIERRE, H. LAROUSSINI, EDW. J. BOBEY, P. POUTZ, C. T. DUGAZON, GUST. PITOT, D. FATJO, A. SCHREIBER, H. GALLY, CHAS F. SCHMIDT, J. W. HINCKS, JULES TUYES.

18 janv—1m

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant mai 1887, y compris les primes non acquises de la précédente année—

Primes sur les risques d'incendie		$185,875 30
Primes sur les risques de mer		6 577 07
Primes sur les risques de rivières		4,793 65
Total des primes		$197,156 02
Moins les primes non échues		54,874 00
Primes nettes acquises à la date du 31 mai 1887		$142,282 02
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$50,344 05	
Sur risques maritimes	3 074 46	
Sur risques de rivières	1,533 90	
Taxes et dépenses moins l'intérêt	3,355 98	
Réassurances et primes remboursées	19,627 13	77,930 54
Profits		$64,351 48
Moins 7½ 0/0 dividende payé $45,000		
Réserve pour les réclamations non ajustées 15,000		60,000 00
En plus		4,351 48

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeuble	$252,347 06
Actions de Banques de Compagnies de Chemins de fer et autres	56,736 77
Billets garantis par hypothèques et nantissements	104,939 95
Billets recevoir	54,724 51
Primes en voie de recouvrement	22,572 97
Action de la compagnie du chantier "Dry Dock" de Vallette	11,362 50
Jugements sur les billets hypothécaires	4,335 00
Comptant en caisse	35,772 25
	$542,771 01

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. P. FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.

Fait et signé pardevant moi ce 13me jour du mois de juin 1887.

N. B. TRIST, Notaire.

DIRECTEURS:

D. A. Chaffraix, Jos A. Shakespeare, M. W. Smith, W. H. Bofinger, Paul Capdevielle, Jnr B. Lallande, Aristide Hopkins, D. Fatjo, Paul Fourchy, U. Bassetti, Alden McLellan

Prof. CYRILLE C. THEARD,

No 59 1/2 Union, 3e District.

Leçons chez lui de 9 heures à 10 heures du matin et de 6 heures à 9 heures P. M.

Français, Anglais, Volapük, Tenue des livres, etc. 14 oct—

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MECHANICS AND TRADERS

No. 14 rue Carondelet.

Dix-huitième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année se terminant le 31 décembre 1887.

Primes d'incendie	$198,521 36	
Primes de rivières	23,660 99	
Primes maritimes	6,880 65	
Primes non acquises, 31 décembre, 1886	73,616 52	$302,679 52
A déduire—		
Primes non acquises, 31 décembre, 1887	$78,737 07	
Primes remboursées	20,336 25	
Réassurances	22,068 48	
Commissions	21,570 06	142,011 91
Primes nettes acquises		$160,667 61
A ajouter intérêt, profits et pertes		56,429 48
Total recettes		$216,097 09
Moins—		
Pertes d'incendies payées	$112,048 65	
Pertes de rivières payées	9,481 82	
Pertes maritimes payées	2,245 76	
Pertes non ajustées et non échues	19,775 11	
Dépenses de bureau et d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences	34,525 54	178,176 88
Profits nets		$ 37,920 21

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans	$243,045 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane	135,908 00
Actions de banques et autres	136,175 00
Billets à ordre	24,711 12
Argent comptant	7,805 63
Propriétés foncières	41,885 51
Primes en voie de collection	33,379 26
	$623,060 52

PASSIF.

Capital-actions	$375,000 00
Réservé pour primes non acquises	78,737 07
Réservés pour pertes non payées, 1887	19,775 11
Réservé pour pertes non payées des années précédentes	2,274 35
Dividendes non payés	21,650 00
Surplus	125,623 99
	$623,060 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 17me jour de janvier 1888.

CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Nous, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances Mechanics and Traders, certifions par les présentes que nous avons examiné l'actif de la dite compagnie et que nous en avons jugé l'évaluation, comme ci-dessus, vraie et correcte.

ROB'T. MAXWELL, Chairm
G. W. SENTELL, F. O. GIBERT, FRED K. WING.

Le Conseil de Direction à sa réunion annuelle tenue le 16 du courant a résolu de payer sur demande en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet, 1887), CINQ POUR CENT second intérêt semestriel sur le capital de la Compagnie.

DIRECTEURS.

J. A. Braselman, Robt. Maxwell, P. J. Cockburn, Simon E. Marx, H. T. Cottam, F. J. Odendahl, Lloyd R. Coleman, Wm. A. Phelps, O. Elmer, G. W. Sentell, J. M. Frankenbush, A. M. Silbernagel, Walter C. Flower, W. B. Thompson, F. L. Gibert, Jos Vignes, Chas. Holloway, A. Xiques, C. Hernandez, J. M. Walsh, N. Landry, T. S. Waterman, I. L. Lyons, Frederick Wing, A. J. Lobstal, W. T. West, Colonel T. L. Macon, W. G. Wheeler, J. A. C. Wadsworth, P. Werlein.

20 jan—1a

ETAT DE SITUATION —DE LA— New Orleans National Bank

De la Nouvelle Orléans, dans l'Etat de la Louisiane.

A LA CLOTURE DES AFFAIRES, Le 1er août 1887.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$ 1,283,993 30
Surtirages		1,232 00
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation		200 000 00
Bons des Etats Unis pour garantir les dépôts		200,000 00
Bons des Etats Unis en main		4,350 00
Autres actions, bons et hypothèques		766,851 25
Dû par agents de réserve		107,059 73
Dû par d'autres banques nationales		57,027 7
Dû par banques d'Etat et banquiers		9,250 91
Propriétés foncières, meubles etc		109,641 40
Dépenses courantes et taxes payées		5,139 34
Primes payées		106,344 62
Chèques et autres valeurs au comptant	164 42	
Echange pour le Clearing House	273,916 26	
Billets d'autres banques	34,636 00	
Circulation fractionnaire y compris les nickels	26 83	
Espèces y compris les certificats d'or du trésor	237,299 00	
Legal tender notes	252,000 00	828,043 51
Fonds de rachat, avec le trésorier des E. U. 5 pour cent de circulation		9,000 00
Total		$3,688,858 83

PASSIF.

Capital		200,000 00
Surplus		400,000 00
Profits non divisés		71,250 80
Billets de Banque Nationale en circulation		180,000 00
Dividendes non payés		250 00
Dépôts individuels à tirer sur chèques	2,229 679 42	
Certificats de dépôt sur demande	23,382 42	
Certificats de dépôts à échéance	2,000 00	
Chèques certifiés	1,571 10	
Chèques du caissier en circulation	15,012 75	
Dépôts des Etats-Unis	182,844 08	
Dû à d'autres banques nationales	229 939 01	
Dû aux banques et banquiers d'Etat	52,910 25	2 837,339 00
Total		$3,688 858 83

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi WILLIAM PALFREY, caissier de la Banque ci-dessus, je jure solennellement que l'exposé ci-dessus est véridique au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

WM. PALFREY, Caissier.

Fait sous serment devant moi, ce 8ème jour d'août, 1887.

GEO. W. CHRISTY notaire.

Pour copie conforme:
WM. T. BENEDICT. C. H. BECK. JOHN T MOORE, Jr. Directeurs.
7août—

Médaille d'Or — Récompense de 16,600 fr. à Laroche Pour Travaux scientifiques — Médaille d'Or

QUINA LAROCHE

ÉLIXIR VINEUX

Le Quina-Laroche n'est point une préparation banale ou vulgaire; mais le résultat d'études et de travaux qui ont mérité à leur auteur les plus belles récompenses.

D'un goût très agréable, le Quina-Laroche contient la totalité des principes des meilleurs quinquinas. **Il relève les forces,** *combat les* **Affections d'Estomac,** *les* **Dyspepsies, Anémie, Chlorose, Maladies de Langueur, Fièvres** *persistantes.* **Il aide les Croissances** *difficiles, suites de* **Couches,** *etc.*

PARIS, 20 & 22, rue Drouot.

NEW-YORK, E. FOUGERA ET CIE.

SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE

Employé depuis plus de trente ans par les médecins de tous les pays contre les diverses Maladies du Cœur, Hydropisies, Bronchites nerveuses, Coqueluches, Asthmes, etc., enfin dans tous les troubles de la circulation.

ERGOTINE ET DRAGÉES D'ERGOTINE de BONJEAN

(Médaille d'Or de la Société de Pharmacie de Paris).

La Solution d'Ergotine Bonjean est un des meilleurs hémostatiques. — Les Dragées d'Ergotine Bonjean sont employées pour faciliter le travail de l'accouchement et arrêter les hémorragies de toute nature.

Dépôt général : LABÉLONYE, Rue d'Aboukir, 99, à Paris

ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE

Chez tous les Parfumeurs & Coiffeurs

La VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale
PRÉPARÉE AU BISMUTH
Par CH. FAY, Parfumeur
PARIS, 9, Rue de la Paix, PARIS

VICHY

Administration PARIS, 8 boulevard Montmartre

Grande-Grille—Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires etc.

Hôpital—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.

Célestins—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète albuminurie.

Hauterive—Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Les sources de Vichy ci-dessus se trouvent chez MM Paul Gelpi & Bro. [illegible] MARCEL MAJEAU

DANS LES BONNES PHARMACIES

Sparadrap Révulsif au

THAPSIA

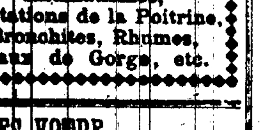

de la Maison DESNOIX

17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS

Très efficace pour le traitement externe des **Rhumatismes, Irritations de la Poitrine, Bronchites, Rhumes, Maux de Gorge, etc.**

FAITES VOTRE GLACE VOUS-MÊME

au moyen des

GLACIÈRES DELPY

Brevetées et récompensées aux Expositions.

Produisant un bloc de glace massif en quelques minutes par une simple opération; on la crème à la glace, (the cream) et les carafes frappées, etc.

RÉUSSITE CERTAINE.—Prix de revient de la glace insignifiant, le sel employé servant indéfiniment.

Seuls propriétaires et fabricants pour l'Amérique.

L. DERMIGNY & CIE.,
126 West 25th Str. NEW YORK.

Envoyez votre adresse pour recevoir le prospectus, en anglais ou français.

ON DEMANDE DES AGENTS.

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 29ème jour de mai 1888, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Alice B. Wolf vs. Mathias W. Salomon, son mari.—No 23,536—Sur motion de ... N. Wolfson, avocat de la plaignante et sur la production en cour de la preuve de la demande de la plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur, le 27 mars dernier soit maintenant confirmé et déclaré final et en conséquence le jugement de séparation de biens et la dissolution de la communauté d'acquêts et gains existant auparavant entre eux soit rendu en faveur de la plaignante, Mme Alice B. Wolf et contre Mathias W. Salomon son mari et condamnant le dit défendeur à payer à la plaignante la somme de trois mille neuf cents piastres et les frais, avec la reconnaissance du droit et privilèges de la plaignante sur la propriété du défendeur.

Jugement rendu le 29 mai 1888.
Jugement signé le 5 juin 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt huit.

E. A. LUMINAIS Greffier.
10 juin—4f en 30 j.

Portraits au Crayon

J. EMILE RIVOIRE, Artiste,
49 rue Toulouse.
11nov—

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 22.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2eme Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 15, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
62 Pied de la rue Lafayette.
63 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poêle et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Barnes et Dauphine.

CHARTE

—DE LA—

Rice Planters and Receivers' ASSOCIATION.

(LIMITED.)

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans.

QU'IL soit su que le neuvième jour du mois d'août de l'an de Grâce mil huit cent quatre-vingt-huit et le cent treizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Devant moi CHAS. T. THEODORE SONIAT notaire dûment commissionné et qualifié pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en la présence des témoins ci-après nommés et dont les signatures suivent.

Personnellement ont comparu JOHN DYMOND de la paroisse Plaquemines JOHN B. LEVERT de la paroisse Orléans, HARRY D. FORSYTH de la paroisse Orléans MEYER WEILL de la paroisse Orléans, FRANK J. LEWIS de la paroisse Orléans, DENIS LANAUX de la paroisse Orléans, WILLIAM S. BLOOMFIELD de la paroisse Orléans, P. EDOUARD ST. MARTIN, de la paroisse St-Charles et ALBERT J. LAGARDE de la paroisse Orléans lesquels ont déclaré que se prévalant des lois de l'Etat de la Louisiane relatives à l'organisation des corporations ils ont formé un contrat et par le présent écrit, s'engagent de même que toutes personnes qui s'associeront à eux à fonder et constituer une corporation ou corps légal pour l'objet et dans les conditions ci-après indiqués, savoir:

ARTICLE I

Le nom de cette corporation sera la RICE PLANTERS AND RECEIVERS' ASSOCIATION (limited) (Association des Planteurs et des Receveurs de Riz limitée) et, sous ce titre, elle sera revêtue du pouvoir d'exister et de jouir du droit de succession pendant une durée de quatre vingt dix neuf ans, à partir du jour ci-désigné.

ARTICLE II.

Le domicile de cette corporation sera établi en la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, et toutes citations ou autres documents légaux seront servis au président de la corporation, ou, en son absence, ou en cas qu'il lui serait impossible d'agir au vice président et en cas de l'absence des deux, au secrétaire de l'Association.

ARTICLE III.

L'objet et les fins de cette corporation sont les suivants: [illegible] acheter et vendre du riz [illegible] et tout ce qui pourrait [illegible] de la culture du riz, louer, acquérir, construire et posséder [illegible] relatives à l'administration des affaires de cette corporation.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de la corporation est fixé à la somme de cent cinquante mille dollars ($150,000) [illegible] actions de cent dollars chacune [illegible] ainsi que l'indiquera le Conseil de direction.

ARTICLE V.

[illegible]

ARTICLE VI.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés par un conseil de direction composé de dix-sept (17) actionnaires, chacun desquels aura en son propre nom, cinq (5) actions du fonds capital. Cinq (5) directeurs constitueront un quorum pour l'expédition des affaires. Le Conseil de Direction sera choisi par ballottage le premier lundi de juillet dix huit cent quatre vingt-neuf (1889) ensuite le premier lundi de juillet de chaque année au siège de la corporation. Une majorité de tous les votes [illegible] et chaque action aura droit à un vote que donnera l'actionnaire ou même son représentant. Les directeurs ainsi choisis exerceront leurs mandats jusqu'à ce que des successeurs leur soient donnés.

Une omission de nommer des directeurs à la date fixée ne dissoudra pas la corporation mais le Conseil de Direction existant alors restera en fonctions jusqu'à ce qu'une élection ait lieu dans les trente jours qui suivront, élection dont la tenue sera annoncée dix jours préalablement dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Les vacances se produisant dans le dit Conseil [illegible] seront remplies par les directeurs restant et ils choisiront parmi les actionnaires éligibles de l'Association.

Le Board de directeurs à sa première séance chaque année le jour suivant l'élection, élira parmi eux un président, un vice président, un secrétaire et un trésorier et pourvoiront à leur gré tels administrateurs, commis, agents et employés qu'ils jugeront nécessaires pour [illegible] et remplir le but de leur association et feront, établiront, amenderont et altéreront tous les statuts, règlements qu'ils croiront nécessaires pour le maintien et l'administration des affaires de la dite corporation. Entre autres des pouvoirs accordés ailleurs dans cette charte, le dit Board de directeurs aura le pouvoir d'emprunter de l'argent, exécuter des hypothèques et des nantissements [illegible] comme garantie et vendre tous les reçus d'entrepôt et connaissements, d'émettre des billets et bons, de faire des baux, acheter et vendre des propriétés foncières et toutes autres propriétés, mobilières ou immobilières, de faire des contrats et toutes autres choses nécessaires à servir les projets et le but de cette corporation, et qui sont ou peuvent être permises par les lois applicables aux corporations.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou altéré ou la dite corporation peut être dissoute avec le consentement des trois quarts des actions représentées et une majorité du montant [illegible] A toute assemblée générale des actionnaires de la dite corporation convoquée [illegible] après que trente jours d'avis [illegible] auront été donnés par un avis publié dans deux journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle Orléans.

ARTICLE VIII.

Cette corporation est autorisée à commencer les affaires quand cent mille piastres ($100,000) de son fonds capital auront été souscrites. Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation, pour une somme autre que la balance non payée [illegible] qu'il possède, [illegible] simple informalité dans l'organisation ne [illegible] pas avoir l'effet de rendre cette [illegible] quelconque au delà du montant de son stock.

ARTICLE IX.

[illegible]

ARTICLE X.

Les actionnaires nommés ci-après sont par le présent déclarés le premier Board de Directeurs, [illegible] fonctions jusqu'à la première élection d'après cette Charte qui aura lieu le premier lundi de juillet 1889 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qualifiés, savoir: JOHN DYMOND, JOHN B. LEVERT, HARRY D. FORSYTH, MEYER WEILL, DENIS LANAUX, FRANK J. LEWIS, WILLIAM S. BLOOMFIELD, P. EDWARD ST MARTIN, LUCIEN SOUIAT, FRANK BARKER, A. M. SOBRAL, A. J. LAGARDE, JULES J. JACOB, J. CHARLES LE BOURGEOIS, O. LEFINK, WALTER A. O'NEILL et M. A. BECNEL, avec JOHN DYMOND Président, JOHN B LEVERT Vice-Président, et HARRY D. FORSYTH Secrétaire.

Fait et passé à mon bureau en cette ville, le jour, le mois et l'an ci-dessus mentionnés, en présence de W. M. Meloncy J. Soniat et Bernard Hernandez, témoins compétents, résidant en cette ville qui ont apposé leurs noms à côté de ceux qui y ont aussi comparu et de moi, notaire, après avoir lu le tout.

Copie primitive signée par:
JOHN DYMOND, JOHN B. LEVERT, H. D. FORSYTH, MEYER WEILL, DENIS LANAUX, FRANK J. LEWIS, WM. S. BLOOMFIELD, P. E. ST. MARTIN, ALBERT J. LAGARDE, M. J. SONIAT, B. HERNANDEZ, CHAS. T. SONIAT, Notaire Public.

Je, soussigné, Conservateur des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte d'incorporation ci-dessus mentionné de "RICE PLANTERS & RECEIVERS ASSOCIATION LIMITED", a été dûment enregistré ce jour dans mon bureau dans le livre 353 folio 50a.

Nouvelle-Orléans, 9 août 1888.

Signé. GEO. G. GUINAULT, Conservateur des Hypothèques.

Je, soussigné notaire, certifie par le présent que ce qui est mentionné ci-dessus est une copie exacte de l'acte primitif enregistré dans mon bureau.

En témoignage de quoi j'ai signé mon nom et apposé le sceau officiel ce 11ème jour du mois d'août A D 1888. Les mots "add" et "numéros" interlignés, interlignes approuvés.

{SCEAU} CHAS. T. SONIAT, Notaire Public.
14août—3f en 30j

CONSULAT DE FRANCE

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er août 1888.

Liste de publications.

Barbazat Jean Eliza	Fouilleret Jean Marie
Belleze Etienne	Fries Dlle A
Bencos Benoit	Jardillier
Berné François	Lagua Jean Marie
Bloch Aron	Lalanne Jean
Bordenave Paul	Lamazou Pierre
Bracounot Louis Félix	Larroux Vve
Brequet Marie Anne	Laulanie
Buissière Vve	Lefebre Félix
Charnes François	Maillet Pierre
Chevalier les époux	Montillet Pierre Laurent
Clauss les époux	Nargassans Jean
Colné Eugène	Noël Pierre Bellisaire
Crotzer Martin	Pinatrau Pascal
Devillenoue Henri	Poulade Henri
Dufard Léon Bernard	Ratoure Marie
Duson Laurent	Rilliet Vve
Dupont Pierre Benjamin	Ruyere Pierre
Etienne Prosper	Sarrazin Martin
Gaillard Ferdinand	Sanz ... et son fils
Georgel Charles	Se... Zell
Genealay Jeanne	Toulet Bernard
Godin Jules Auguste Léon	Wilhelm Marx
Gaillet Henri	Ziegler Joseph

LETTRES.

Delbruck Georges	Poissant Charles
Fourdrinet dent. médecin	Révol Georges
Gaillard Alphonse	Vittu
Lombard Alphonse	Zele Eugène

N.B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa les actes établis en Louisiane en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er août 1888.
Le Consul
PAUL DEJARDIN.

Etat de Situation Trimestriel —DE LA— Banque des Citoyens De la Louisiane,

DÉPARTEMENT DE BANQUE.

A la clôture des affaires, le 5 juillet 1888.

ACTIF.

Immeubles	$207,105 19	
Bons et actions	61 638 64	
Dette suspendue, évaluée	61,957 90	
Prêts et escomptes	128,989 02	$459,680 75
Prêts sur demande	23 622 74	
Echange	10 188 67	
Chèques du Comptoir à échange	10,918 90	
Monnaie courante et espèces	117,045 57	210 805 88
		$670 486 63

PASSIF.

Fonds capital	$380 160 67	
Profits non divisés	18 891 45	399,061 12
Dividendes non payés	303 00	
Dû à des banques et banquiers	48 649	
Dû aux déposants	222,473 06	271,425 51
		$670 486 63

Je déclare solennellement, sous serment, que l'exposé qui précède est vrai selon ma connaissance et ma croyance.

JAS. J. TARLETON, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Fait sous serment et signé pardevant moi, ce 31me jour de juillet 1888.

EDGAR GRIMA, Notaire.
1er août—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—JE CERTIFIE PAR CECI que le 28me jour de juin 1888, un jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-après énoncée dans les termes suivants, à Mme Régine Aronstein, femme, etc., vs son mari—No 23,323 Division A. Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat pour la plaignante, et en produisant dûment la preuve à l'appui de la demande, la loi et les témoignages étant en faveur de la dite plaignante, il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut entré ici le 25 juin 1888, soit maintenant confirmé et rendu final, et conformément à cela, qu'il y ait jugement en faveur de Mme Régine Aronstein, veuve par un premier mariage de Salomon Levy et par un second mariage de Jacob Simons, et contre le dit Jacob Simons, son mari, décrétant une séparation de propriété entre eux et laissant à celle-ci le contrôle de sa propriété personnelle. Les frais devant être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 28 juin 1888.
Jugement signé le 3 juillet 1888.
(Signé) A. L. TISSOT Juge.

En témoignage de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 3me jour de juillet, en l'année de notre Seigneur mil huit cent quatre vingt huit.

JAS. D. RANAIS, Député Greffier
6août - 3f en 30 jours

L'Annuaire de Soards.—Cet important ouvrage renfermant toutes les informations qui ... peuvent désirer sur la Nouvelle Orléans ainsi qu'un état industriel, commercial, et administratif de celle-ci, vient de paraître (1888), comme toutes les années précédentes, M. L. Soards en est l'éditeur depuis une vingtaine d'années.

On ne saurait nier que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais auxquels entraîne sa publication; c'est donc sur le patronage des négociants qu'a compté M. Soards, non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire, mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.

Les étrangers, on le sait, jettent les yeux sur un *Directory* dans le but de se parfaitement renseigner sur la ville qu'ils visitent, pour savoir si les affaires y sont brillantes, si ses habitants sont actifs, entreprenants.

Le négociant qui omet de publier une annonce dans cet annuaire méconnaît ses intérêts.

Aucun exemplaire ne s'en vend hors du bureau de l'éditeur. Ainsi donc, l'homme d'affaires qui n'y a pas souscrit s'est exposé à en être privé. Le livre se vend $6. S'il arrivait à quelque personne d'en vouloir un exemplaire mais tenant que la rentrée des livres s'est faite, elle aurait à en faire la demande, par carte postale ou autrement, à l'éditeur. Allée Commerciale, 3.

FEUILLETON.

No 31 — Commencé le 21 juillet.

Pauvre Petiote

Par Paul D'Aigremont.

TROISIÈME PARTIE.

Amour et haine.

CHAPITRE III

LA FUITE.

—Suite—

—Mais tous ceux que vous voudrez, répondit la propriétaire en essayant de grimacer un sourire.

—Mes domestiques ne connaissant point mes projets de départ, je voudrais que vous ayez l'obligeance, madame, de leur remettre ces deux enveloppes ci, où ils trouveront les instructions les concernant.

La vieille femme, enchantée d'avoir touché une année entière de location et de garder la perspective de tirer encore parti de son pavillon pour le printemps ou l'été suivant, promit à Bérengère tout ce qu'il plut à celle-ci de lui demander.

Une demi-heure après, la voiture de déménagement arrivait; elle était conduite par le marchand de meubles lui-même.

—Vos hommes sont-ils honnêtes? demanda la jeune femme; et puis-je compter qu'en mettant du linge dans des paniers, rien ne disparaîtra?

—Madame peut être tranquille, affirma l'individu, je réponds de tout.

C'était un Auvergnat à la tournure épaisse, mais au regard franc et clair.

Bérengère eut confiance.

—C'est bien, dit-elle, je pense, suivant vos promesses, que tout sera rendu à Brionne dans la matinée de demain.

Ainsi qu'il a été convenu entre nous, vous prendrez, à Paris, d'autres individus que ceux-ci pour vous aider, car je ne veux point d'indiscrétion sur mon compte.

—Je n'ai que ma parole, répondit l'Auvergnat, avec un accent de sincérité, madame peut avoir confiance en moi.

Bérengère lui mit un billet de banque dans la main:

—Voici une gratification pour vos employés, dit-elle, mais je voudrais que tout fût enlevé d'ici avant midi.

—Ce sera fait, dit le marchand de meubles, les hommes boiront en route s'ils en ont envie.

Bérengère vit qu'elle était comprise.

Elle monta chez elle, et, pendant que les déménageurs faisaient les paquets de linge, elle emballa dans une caisse ses robes et ce qu'elle avait de plus précieux.

—Rendez-moi le service de faire porter ma malle à la gare dit-elle.

Deux heures après, elle était installée dans un des meilleurs hôtels de Paris où elle avait, par surcroît de prudence, pris le nom de sa mère: Mme de Reillane.

Elle s'y reposa, passant son temps à écrire à Olivier, lui parlant de cette maternité qui s'affirmait chaque jour en elle, mouillant sa lettre de larmes de joie à la pensée de cet espoir si doux de le voir revivre en elle par son enfant, lui, le seul amour de sa vie.

Elle passa une journée relativement calme, réconfortée et consolée par ce débordement de confiance et d'amour auquel la jeune femme s'était laissée aller.

Maintenant, la joie de l'avenir lui redonnait des forces, elle ne doutait plus du retour d'Olivier, du bonheur sans bornes qu'elle goûterait à ses côtés, dans cette chère villa des Palmiers, encore toute imprégnée du souvenir de la morte et où Bérengère retrouverait, comme en un reliquaire sacré, le parfum des vertus de Germaine, l'exemple du bien qu'elle avait fait.

Là elle adorerait le souvenir de la douce martyre, elle la remercierait du mari que sa seule volonté avait donné à la jeune femme, et, en pensant à cet ardent amour qui avait entouré sa jeunesse abandonnée d'une si puissante égide, elle enseignerait à ses enfants à prononcer et à bénir le nom de Germaine!

Mais le lendemain matin, au réveil, la disposition d'esprit de la comtesse de Lignières changea subitement.

A côté de la chambre, des sanglots profonds se faisaient entendre, arrivant jusqu'à elle, l'arrachant au sommeil plein de rêves doux qui était le sien depuis la veille.

On pleurait tout près?....

Qui donc?....

Encore à moitié endormie, elle ne s'en rendait pas compte.

Etait-ce Germaine, dont, toute la nuit, elle avait vu les ailes d'ange étendues au chevet de son lit, qui pleurait sur elle?

Sur elle, Bérengère?

Pourquoi donc?....

Dans cette angoisse, son esprit s'éveilla peu à peu, gardant le trouble inconscient et douloureux du rêve, moitié réalité qui venait de la hanter.

A côté, les sanglots redoublaient.

Elle comprit vite qu'elle n'était ni à l'hôtel de Lyesse, ni dans le modeste pavillon de Saint Germain, cependant une anxiété malheureuse, pleine d'épouvante, l'étreignait, faisant battre son cœur à coups précipités.

N'y tenant plus, la comtesse de Lignières sonna.

—Que veut madame? demanda une petite femme de chambre d'excellentes manières, accourue au long frémissement de la sonnette électrique.

D'un geste de la tête, Bérengère désigna les tentures derrière lesquelles, malgré l'épaisseur de la porte, on entendait distinctement le bruit des sanglots.

—Qu'est-ce que c'est? fit-elle. Est-il arrivé un malheur à côté?

—Ah, oui! madame, et bien grand!

—Lequel donc?....

—Une jeune dame de province est venue, il y a quelques jours, pour faire faire une opération à son mari. Il est entré dans une maison de santé, très bien, tout ce qu'il y a de mieux. L'opération a été faite, elle a réussi.... Ce monsieur allait même si bien, qu'hier au soir, sa femme a consenti à le quitter pour venir se reposer.... Cette nuit, une embolie l'a emporté subitement.... On vient d'apprendre cela à cette pauvre dame et elle se désespère....

La comtesse de Lignières devint toute froide......

—Mort?.. Comme cela subitement?.. Un mari qu'elle adorait, et sans lui avoir fermé les yeux, sans avoir eu son dernier sourire, ou sa parole suprême.... C'était donc possible.... et cela arrivait!....

Aussitôt, l'idée d'Oliver la reprit, la hanta, la désespéra......

Le pressentiment qui s'était emparé de Bérengère quand elle l'avait quitté quatre mois auparavant à la gare de Lyon la reprit de nouveau;

Elle ne reverrait jamais ce mari mille fois adoré.

Alors, elle éprouva un insatiable besoin d'entendre parler de lui, de savoir ce qu'il était devenu, d'aller demander au ministère s'il on avait de lui des nouvelles.

Quelques jours auparavant, elle avait vu la femme du ministre et le commandant Lheureux; à ce moment-là les notes et les renseignements reçus sur la petite colonne étaient excellentes.

Oui, mais dans la moitié d'une semaine, il se passe quelquefois tant de choses!....

Poussée par une force supérieure à toute pensée, à tout raisonnement, stimulée et broyée par ces sanglots qui lui déchiraient le cœur, Bérengère s'habilla à la hâte.

Il était dix heures et demie, le commandant Lheureux devait être chez lui, elle demanda une voiture et se fit conduire au ministère.

Dans les couloirs elle rencontra quelques jeunes officiers, des camarades d'Olivier. Au lieu de venir vers elle, l'air empressé, la mine souriante comme ils le faisaient d'habitude, il sembla au contraire à la jeune femme qu'ils s'enfuyaient à son aspect, le visage subitement pâli et désolé.

L'angoisse douloureuse qui lui serrait l'âme augmentait et se changeait peu à peu en une sorte de désespoir inconscient, effroyable.

Mais une grande volonté soutenait Bérengère; maintenant elle voulait savoir, savoir à tout prix.

Elle n'attendit pas longtemps et fut introduite presque immédiatement auprès du commandant Lheureux.

La vue du chef de cabinet avec ses traits si profondément bouleversés et son regard franc et loyal qui n'osait se lever sur elle fit chanceler Bérengère.

—Ah! malheureuse! malheureuse! balbutia-t-elle, Olivier est mort!....

Il l'entendit et, malgré son caractère fermement trempé, un frisson passa dans ses veines tandis que des larmes montaient à ses yeux.

—Ah! pauvre femme, murmura-t-il, pauvre femme que la vie est dure!....

Bérengère n'avait plus de vivant que les yeux, sa gorge, atrocement contractée, ne lui permettait d'articuler aucun son, un grand froid passait sur son visage comme un souffle glacé des pays d'outre-tombe; dans sa tête, serrée comme par un étau de fer, cette seule pensée s'agitait vibrante, douloureuse, touchant presque à la folie:

—Mort!.... Olivier est mort!....

La parole du marin qui lui semblait retentir autour d'elle comme un glas funèbre lui rendit la conscience, sinon de la situation, du moins de sa dignité.

Est-ce qu'elle allait se laisser envahir par son désespoir, là, devant un étranger!..... Est-ce qu'elle n'aurait assez peu de fierté pour laisser couler ses larmes devant cet homme qu'elle connaissait à peine?.... Et était-ce en présence d'un tiers qu'elle pouvait pleurer le bien-aimé tant adoré?

Un pressentiment, car elle n'avait point la force de raisonner, dit à Bérengère que ce serait la suprême profanation de sa douleur.

Elle se releva toute droite, blanche comme un spectre, n'entendant plus rien de ce que lui disait le commandant, ne comprenant pas un mot de ses paroles, refusant machinalement l'offre qu'il lui faisait de l'accompagner à l'hôtel de Lyesse, où il la croyait encore.

La voix du cocher lui demandant où elle désirait se rendre l'éveilla pour un instant du vide inconscient dans lequel la comtesse était tombée.

Elle balbutia:

—A l'hôtel!...

Dans les escaliers, elle fit peur à la femme de chambre qui la rencontra et qui, à l'aspect de ce visage tout blanc, de cette démarche chancelante et brisée, s'approcha de Bérengère, la soutint et la guida vers l'appartement qu'elle occupait.

Il était temps qu'elle arrivât; ses dents s'entrechoquaient, ses jambes se dérobaient sous elle; les objets n'avaient plus sous ses yeux une forme distincte; tout à coup elle battit l'air de ses mains, et, sans un cri, sans un mouvement, elle s'abattit tout de son long sur le tapis.

Deux heures après seulement elle s'éveilla de sa syncope; un médecin était auprès d'elle.

—Ce n'est rien, dit-il en souriant, mais il faut des précautions et surtout beaucoup de repos.

La mémoire était revenue à Bérengère.

—Du repos, des précautions!.... Pourquoi faire, puisque celui qu'elle aimait n'existait plus?

Le plus grand bonheur qui pût lui arriver, n'était-ce pas au contraire de mourir pour aller le rejoindre?....

Le docteur avait pris une tasse de bouillon des mains de la femme de chambre.

—Buvez ceci, madame, dit-il à la jeune femme, et dans un moment il vous faudra manger un peu.

Elle le repoussa brusquement, presque violemment sans parler.

Pourquoi se soigner, en effet? Pourquoi manger? Pourquoi vivre, puisque Olivier était mort?....

Ses traits si suaves et si purs étaient figés dans une expression si amère et si douloureuse, que le médecin comprit aussitôt qu'il était en présence de quelque grand désespoir, d'un de ces désespoirs silencieux et muets, mais pour lesquels une résolution suprême est chose facile.

Il se pencha sur la jeune femme et, d'une voix très douce, mais très ferme en même temps, il lui dit:

—Vous semblez en proie à quelque grande douleur, madame; je ne sais pas laquelle et je ne vous la demande pas; mais vous êtes mère, et pour l'enfant dont le cœur bat déjà en vous, il faut vivre!...

Deux larmes s'échappèrent des paupières closes de la jeune femme et roulèrent sur ses joues toutes blanches; elle se souleva sur son coude, prit la tasse et, sans un mot, la vida d'un trait; puis, retombant sur ses oreillers, elle ferma de nouveau les paupières et son visage reprit l'expression désespérée et rigide qu'eût pu avoir, sur un tombeau, la plus belle des statues de marbre.

—Laissez-la seule, dit le médecin à la femme de chambre qui veillait Bérengère; mais dans une heure, redonnez-lui encore du bouillon et insistez pour qu'elle le prenne.

—Mais si je la laisse seule, demanda la jeune fille alarmée, ne lui arrivera-t-il rien?

Une expression de confiance absolue passa sur les traits du praticien.

—N'ayez pas peur, dit-il, elle a son enfant pour la protéger.

Le docteur avait raison.

Malgré le désespoir sans nom de la jeune femme, au fond d'elle-même veillait maintenant la chère pensée à jamais sacrée et bénie qui la défendait contre la folie de la douleur, qui lui ordonnait de vivre en lui montrant l'avenir....

Toute la nuit fut pour Bérengère un long sanglot.

La femme de chambre l'avait quittée, la croyant endormie; alors seule avec elle-même, elle avait pu se livrer à toute sa douleur, sangloter, pleurer, évoquer le passé, reprocher au bien-aimé qui était parti sans elle de l'avoir laissée sur cette terre toute seule comme une abandonnée.

Et elle tordait ses bras, et dans ses oreillers elle étouffait ses cris, ne voulant donner à personne le spectacle du désespoir qui l'affolait.

Puis, elle évoquait le passé, elle revoyait Olivier, si bon pour elle, l'ayant aimée pauvre, déshéritée, l'ayant entourée de tant d'affection et d'amour......

Ah! oui! elle avait été trop heureuse; en quelques mois elle avait épuisé tout ce que cette fragile coupe du bonheur terrestre doit garder de joies pour une vie tout entière. Est-ce que ce cher visage si doux et si beau avec ce sourire où la bonté rayonnait, est-ce que cette voix si chère qui allait droit au cœur de Bérengère, et en faisait vibrer toutes les cordes, est-ce que tout cela était à jamais perdu pour elle?

Et de nouvelles larmes coulaient de ses yeux, et un désespoir plus grand l'étreignait toujours tandis que de ses lèvres s'échappaient ces mots sans cesse répétés:

—Il est mort!.... Mort!...... Je ne le verrai plus.... jamais! Que faire?.... Que devenir?

Tout à coup, comme si celui dont elle évoquait si éperdument l'image eût entendu ses plaintes et compris son désespoir, il sembla à Bérengère que cette voix adorée, aux inflexions longues et douces, murmurait à son oreille:

—Il faut aimer l'enfant et vivre pour lui!

C'était vrai, elle était mère, mère d'un petit être qui serait sans doute le portrait vivant d'Olivier et dans lequel la pauvre Bérengère retrouverait ce cœur si tendre qu'elle avait perdu, cette affection si chère qui l'avait faite si heureuse.

Olivier avait raison; c'était pour cette petite créature adorée, déjà protectrice et consolatrice qu'elle acceptait le fardeau de la vie, qu'elle ferait taire son désespoir, qu'elle calmerait sinon sa douleur, du moins l'exaltation folle qui la prenait quand elle pensait à l'éternelle séparation.

Elle demeura ainsi immobile et recueillie, persuadée qu'Olivier lui avait parlé et qu'elle devait exécuter ses volontés. A force de courage et d'énergie, elle parvint à ressaisir son intelligence qui flottait en elle comme une lampe sur le point de s'éteindre.

—Je suivrai ses ordres, se dit-elle alors; tout ce qu'il a désiré que je fasse, je le ferai; Dieu me donnera la force de vivre!......

Plus que jamais, elle s'enfonça dans l'idée qu'elle avait conçue à Saint-Germain d'attendre à Brionne, dans la solitude la plus complète, la naissance de son enfant; alors, quand il serait né, elle partirait avec lui et une femme de confiance pour aller vivre à la Guadeloupe, ainsi qu'Olivier l'avait désiré.

En attendant, personne ne connaîtrait sa retraite, sa sœur, ni plus que tout autre, car elle voulait être plus que jamais à l'abri des poursuites de Manuel de Beaujeu.

Jusque-là elle avait négligé d'écrire à Viviane, Baptiste lui ayant porté une simple lettre dans laquelle la jeune femme prévenait sa sœur qu'elle quittait Saint-Germain, et où elle la priait de s'occuper du sort de Baptiste et de Charlotte, qu'elle ne pouvait emmener avec elle.

Mais elle se dit que Viviane, avec son ardente amitié, et surtout Manuel de Beaujeu, avec cette passion que Bérengère redoutait tant, auraient certainement une clairvoyance redoutable pour sa tranquillité.

—Ils me chercheront, pensa-t-elle, ils me chercheront, et, certainement, ils me trouveront.

Que faire?....

S'exposer encore au débordement de cet amour de Manuel qui l'injuriait et la froissait si profondément, cet amour qu'elle sentait capable de tout, même d'un crime?

Non, à aucun prix.

A présent, surtout, il lui semblait qu'elle était plus que jamais la chose d'Olivier, son bien et son trésor; mais son trésor inviolable et sacré, que nulle pensée coupable, nul regard impur ne devaient plus profaner sur terre.

Elle fut vite décidée.

Ce mensonge, devant lequel sa droiture avait reculé à Saint-Germain, Bérengère n'hésita plus à s'en rendre coupable.

Elle écrivit à la marquise de Beaujeu:

"Ma chère Viviane,

"Au moment où je quittais Saint-Germain pour m'installer ailleurs, dans un lieu que je t'aurais plus tard fait connaître, un horrible malheur m'a frappé.... le plus grand de tous; Olivier est mort!

"Comment lui ai-je survécu une seule minute, à partir du moment où cette nouvelle m'a été connue? Je ne le sais pas moi-même!

(A continuer.)